

ECONOMIE

INDICATEUR 11.1 RECUPERATION DES COÛTS PAR SECTEUR ECONOMIQUE

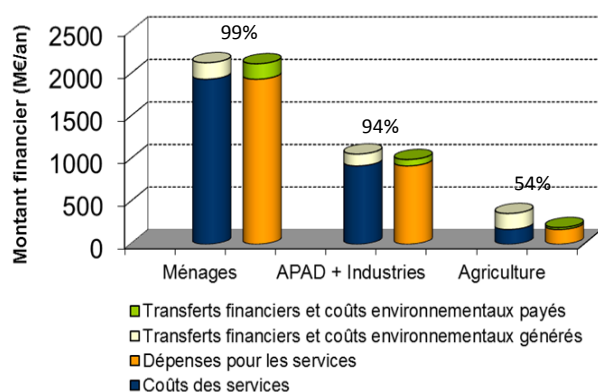
Les coûts des services d'eau sont couverts par leurs usagers. Toutefois des transferts existent entre les différentes catégories d'usagers, via les redevances, taxes, aides ou subventions versées par les organismes publics ou encore via les coûts environnementaux. Le présent indicateur mesure le taux de paiement de chaque catégorie par rapport aux coûts qu'elle génère.

Les trois secteurs représentés sont ceux identifiés par la directive cadre sur l'eau :

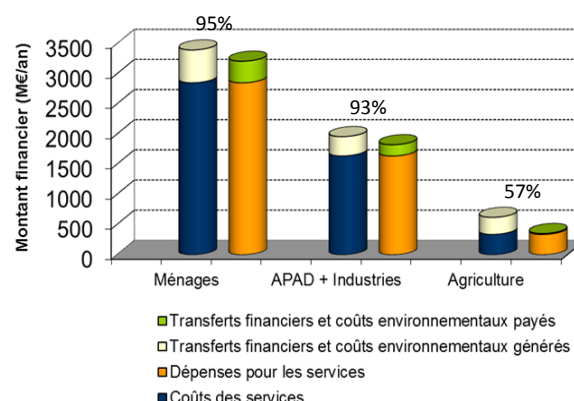
- les ménages, consommateurs d'eau domestique ;
- les industries dont les APAD (activités de production assimilées domestiques comme les petits commerces, artisanats, PME-PMI utilisant exactement les mêmes services que les ménages), les entreprises qui peuvent être raccordées au réseau collectif ou bien prélever et traiter elles-mêmes leurs eaux, le secteur de l'énergie (prise en compte des centrales thermiques) ;
- l'agriculture pour ce qui concerne les seules activités d'irrigation, d'abreuvement du bétail et l'épuration des effluents d'élevage.

Bien que la directive cadre sur l'eau n'exige pas une récupération totale des coûts, les coûts générés par chacun des secteurs devraient être recouverts par leurs propres contributions en application des principes pollueur-payeur et « l'eau paye l'eau ». Dans les faits ce n'est pas le cas et la différence est assumée par le contribuable via les aides des collectivités et de l'état.

EVOLUTION DES MONTANTS FINANCIERS (COÛTS ENVIRONNEMENTAUX COMPRIS)



2007 (sur données 2003-2005)



2013 (sur données 2007 – 2012)

Source : Etude agence de l'eau – BIPE

MILLIONS D'EUROS	SOMMES PAYEES POUR LES SERVICES (A)	TRANSFERTS PAYES (B)	TRANSFERTS REÇUS (C)	TAUX DE RECUPERATION (A+B)/(A+C)	RAPPEL 2007
Ménages	2753	348	514	95%	99%
Industries+ APAD	1598	183	312	93%	94%
Agriculture	324	15	275	57%	54%

Ainsi, en 2013,

- le secteur des ménages paye 95% des coûts qu'il génère ;
- l'industrie paye 93% ;
- le secteur agricole paye 57%.

NB : Il est difficile de porter un jugement sur l'évolution des taux qui résultent en majeure partie de l'évolution des méthodes et dans une moindre mesure d'une meilleure connaissance de certains coûts. Cependant, les évolutions des taux de récupération des coûts entre les périodes 2003-2005 et 2007-2012 sont aussi en partie liées au changement de législation pour le calcul des redevances payées par les usagers. La LEMA, mise en application depuis le 1er janvier 2008, a redéfini le système de redevances (création de nouvelles redevances, modification des taux applicables, redéfinition du périmètre des industriels) ce qui a eu pour principal effet d'équilibrer les transferts entre redevances et aides.